

Présents : GARRON Jean- Marie, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSAGER Daniel, ROUVIER Daniel, GARRON Patricia, AVANIAN Jacques, MANCIOT Patrick
Procurateur : Mr DA CUNHA Joaquim à Mr GARRON Jean-Marie

1 - Convention de mise à disposition du foncier de la déchetterie au SMHV

Vu la délibération du conseil communautaire n°90-09-2017 du 14 septembre 2017,

Le Conseil Municipal,

- **Décide** d'approuver le PV de constat de mise à disposition d'une partie du foncier de la déchetterie au SMHV (parcelle F136, Marin Bertoua),
- **Autorise** le Maire à signer la convention afférente.

2 - Modification des statuts de la CCLGV

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17, L5211-18 et L5212-7-1,

VU l'arrêté préfectoral n°45/2013 du 31 mai 2013 portant création de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon,

VU l'arrêté préfectoral n°36/2014 du 27 novembre 2014 portant modification statutaire de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon,

VU l'arrêté préfectoral n°36/2014 du 29 décembre 2016 portant modification statutaire de la Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon,

VU la délibération du Conseil Communautaire N°83-09-2017 du 14 septembre 2017 et le projet de statuts annexé,

Monsieur Le Maire informe le Conseil que la CCLGV a procédé à une modification statutaire et précise que, conformément aux articles et L.5211-17, L5211-18, L521120 et L5212-7-1 du CGCT, les Conseils Municipaux disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer à compter de la date de notification des nouveaux statuts ; à défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal,

- **N'APPROUVE PAS** la modification des statuts de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon.

3 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin pour accroissement temporaire d'activité

-Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^o classe relevant de la catégorie C, à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 Mois (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 11 Décembre 2017 au 10 Juin 2018 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 518-majoré : 445

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

4 - DECISION MODIFICATIVE n° 02 : BUDGET COMMUNAL

Le conseil municipal approuve la décision modificative budget de la commune telle que présentée par Monsieur Le Maire :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	167 320.79 €	-10 000.00	10 000.00 €	167 320 79 €
20 Immobilisations incorporelles	12 000.00 €	0 €	10 000.00 €	22 000.00 €
2051/20	8 000.00 €	0 €	10 00.00 €	18 000.00 €
23 Immobilisations en cours	155 320.79 €	0.00 €	0 €	145 320.79 €
2313/23	155 320.79 €	-10 000.00	0 €	145 320.79 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses	762 020.79 €	-1000.00 €	10 000.00 €	762 020.79 €
Total général des recettes	762 020.79 €	0.00 €	0.00 €	762 020.79 €
Total général des dépenses de	910 820.35 €	0.00 €	0.00 €	910 820.35 €
Total général des recettes de	910 820.35 €	0.00 €	0.00 €	910 820.35 €

La séance est levée à 20 H 30

Vu pour être affiché le Lundi 11 Décembre 2017, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.